

PISCINES DE SAINT-QUENTIN-en-YVELINES

ETAT DES LIEUX :

La circulaire du Ministère de l'Education Nationale sur la natation scolaire stipule qu', «*Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences*». À ce titre, offrir les moyens permettant à chacun-e d'acquérir la maîtrise du « savoir-nager sécuritaire » est un devoir fondamental pour les collectivités locales. Tous les élèves des écoles primaires doivent en effet, bénéficier de 2 cycles complets d'apprentissage.

A ces apprentissages de la natation et du sport de compétition, s'ajoutent celles des pratiques de loisirs.

Le territoire de SQY compte six piscines communales ou intercommunales (Guyancourt A.P Vienot, Trappes Monquaut, Montigny-le-Bretonneux Centre aquatique du Lac, Voisins-le-Bretonneux Centre aquatique du Lac, Les Clayes-sous-Bois Salvador Allende, Piscine de Villepreux, Maurepas Centre Aquatique Intercommunal fermé), auxquelles s'ajoutent deux piscines hors du territoire de SQY, mais gérées par deux SIVOM (Magny-les-Hameaux Alex Jany, La Verrière intercommunale du Mesnil St Denis).

Pour subvenir aux besoins des collectivités en termes d'apprentissage de la natation, le Ministère des Sports préconise le ratio minimum de 200m² de bassin pour 10000 habitants soit 4 **600m²** de bassins pour SQY. Or, après la fermeture de la piscine de Maurepas, SQY ne compte que **1843,5 m²** de bassins, soit 40% des besoins minimum du territoire !

A ce déficit de lignes d'eau, s'ajoute la vétusté des installations. Sachant que la durée de vie moyenne d'une piscine est estimée à 30 ans, le parc aquatique de SQY a 35 ans de moyenne d'âge et la moyenne d'âge des rénovations est de plus de 15 ans. Le parc d'équipements aquatiques du territoire arrive au bout d'un cycle : la plupart de nos piscines sont en fin de vie (plus de 40 ans). Par ailleurs, au moment de leur conception, principalement dans les années 70, les questions liées à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie étaient plutôt secondaires.

NB: constat qui s'applique à de nombreux autres équipements collectifs (gymnases, écoles, ...)

NOS OBJECTIFS ET NOTRE POSITION:

L'objectif est de maintenir et de développer une capacité aquatique correspondant aux besoins des 230 000 habitants et des salariés du territoire, cohérente et équilibrée pour l'ensemble du périmètre des 12 communes:

- accès aux lignes d'eau
- développement du nombre de lignes d'eau (mise aux normes sociales des besoins) compte tenu
 - o de l'évolution des pratiques sportives et de loisirs
 - o des innovations techniques (géothermie, récupération de chaleur, ...)
- optimisation de l'offre aquatique sur le territoire: maillage des équipements sportifs
- optimisation des coûts d'exploitation des équipements (performance énergétique, amélioration technique)
- participation à l'attractivité du territoire.

Ce que nos prédécesseurs ont su faire il y a 40 ans à la naissance de la Ville Nouvelle de SQY, on doit pouvoir le faire aujourd'hui pour les générations futures, hors toutes polémiques partisans.

Les piscines entrent dans le cadre de la compétence de l'Agglomération SQY "Intérêts communautaires relatifs aux compétences optionnelles": "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire".

Ainsi les investissements nécessaires doivent être programmés par la collectivité SQY, sans préjuger de la possibilité qu'une commune investisse elle-même si elle le souhaite.

Un « plan piscines pluriannuel » doit être rapidement élaboré au niveau de SQY. Ces investissements importants, (de l'ordre de 20M€/piscine), SQY peut le supporter : la dette par habitant de la CASQY à sept était de 2740€ en moyenne au 31 décembre 2013 pour 147 000 habitants ; elle est descendue (par mutualisation des dettes sans transfert des communes entrantes) à 1895€ pour 230 000 habitants au 1^{er} janvier 2016 !!!

Dans ce contexte, la fonction de Services Publics doit être assurée sous tous ses aspects :

- pas de Partenariats Publics Privés (PPP) qui conduisent à rémunérer des sociétés privées (les autoroutes sont une magnifique caricature de la "rentabilité" capitalistique au détriment des automobilistes et de l'Etat, avec des marges de plus de 20% pour les actionnaires !!!)
- tarification sociale pour l'aide aux jeunes et aux plus démunis...

MAUREPAS ET "SA" PISCINE....

Il est bon de rappeler certains faits:

- Que la piscine de Maurepas a été réalisée et payée par Saint-Quentin-en Yvelines à l'origine, avant que Mr Levet maire RPR de Maurepas en 1983 nous fasse sortir de SQY. Ces choix de gestion de la commune, entre autres, lui ont valu l'honneur de ne faire qu'un seul mandat !!!!
- Que lors de la dernière campagne des municipales, tous savaient que la piscine était en fin de vie, même si certains voulaient l'ignorer allant jusqu'à proposer de construire une patinoire ! La décence mérite de s'en souvenir.
- Que si la fermeture de la piscine par le Maire G. GARESTIER pour des raisons de sécurité peut se comprendre, sa gestion du problème est invraisemblable.
- Le Maire
 - a placé la population devant le fait accompli (tract distribué avant une rencontre de concertation avec l'opposition !!).
 - ignore le fait que grâce à la fermeture ce sont plus de 700 000€ par an économisés sur le budget de fonctionnement de la commune de Maurepas.
 - n'a pas lancé d'études sérieuses sur une ouverture provisoire du bassin extérieur
 - n'a pas négocié, à l'occasion de notre retour dans la SQY, alors que le prix d'une piscine neuve coûtait, pour les Maurepasiens, moins que l'accroissement des dettes par mutualisation !!!

**C'EST DUR MAIS NECESSAIRE DE « FAIRE DE LA POLITIQUE AUTREMENT »
ALORS, ENSEMBLE, PRENONS ICI ET MAINTENANT NOS AFFAIRES EN MAINS.**